



NATHALIE RELIER EI

5, rue du Pré Gentil
93110 Rosny-sous-Bois

07 66 29 29 61

nathalierelier@yahoo.com
www.nathalierelier.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) FORMATIONS

Créé le 26/04/2023 / MAJ 09/02/2025

PRÉAMBULE

Entre les soussignés :

L'entreprise Nathalie RELIER EI,

- Organisme de formation enregistré sous le numéro 11931005893 auprès du préfet de région d'Ile-de-France, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ;
- Immatriculée sous le N° de SIRET 84787424500012
- Certifié QUALIOPFI au 13/06/2023 pour les actions : Bilan de Compétences et Actions de formations
- Située au 5, rue du Pré Gentil 93110 Rosny-sous-Bois ;
- Représentée par Mme Nathalie RELIER.

Ci-avant, NATHALIE RELIER EI

Et

Toute personne physique ou morale de droit public ou privé.

- Ci-après désigné le Client

Le bénéficiaire de la prestation,

- ci-après désigné le Stagiaire

Il a été exposé ce qui suit :

OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (dites CGV) détaillent ci-après les droits et obligations de NATHALIE RELIER EI et de son client et s'appliquent sans réserve, ni restriction à l'achat des offres de FORMATIONS non certifiantes dispensée en Français et disponibles sur www.nathalierelier.com/Formations

Les présentes CGV sont consultables et téléchargeables sur www.nathalierelier.com.

Le client dispose en amont de la contractualisation, des présentes CGV, du Règlement Intérieur, de la plaquette de la formation comprenant le programme détaillé de l'offre de formation ; étant précisé que toute acceptation du devis/bon de commande, toute formalisation de contrat ou de convention de formation professionnelle, en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées », implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV.

Les pièces susmentionnées sont jointes à la convention et au contrat de formation professionnelle.

CARACTÉRISTIQUES DES OFFRES DE FORMATIONS

Article L6313-1

Modifié par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 4

Les actions de formation proposées par NATHALIE RELIER EI font parties des actions de formations concourant au développement des compétences qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle.

INTERVENANTE

Les formations sont dispensées par Mme Nathalie RELIER.

FORMAT - DURÉE - PRÉREQUIS

Le format, la durée et les prérequis (si présents) sont précisés sur la plaquette de chacune des formations.

LIEU D'INTERVENTION

Les formations sont dispensées au Siège de NATHALIE RELIER EI situé au 5 rue du Pré Gentil 93110 Rosny-sous-Bois.

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit de modifier le lieu d'intervention et dans ce cas, en informe au préalable le stagiaire.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont prévues et indiquées sur la plaquette de formation.

MODALITÉS DE SUIVI

- Feuille de présence émargée au fil des rendez-vous
- Certificat de réalisation et attestation d'assiduité en fin de formation

MODALITÉS D'APPRÉCIATIONS

NATHALIE RELIER EI s'inscrit dans une amélioration continue et compte sur les parties prenantes des formations pour lui faire part de leurs appréciations. Elle a mis en place un système de collecte des appréciations :

A destination du stagiaire :

- Sur les dernières minutes de la formation, le stagiaire répond à un questionnaire de satisfaction à chaud. Dans le cas d'un départ impromptu du stagiaire, le questionnaire lui est envoyé par mail. En l'absence de retour, une relance est effectuée sous 10 jours ouvrés.

A destination des parties prenantes (hors bénéficiaires). On entend par parties prenantes : les financeurs, les équipes pédagogiques et entreprises.

- Un formulaire accessible en pied de page du site www.nathalierelier.com permet de recueillir à tout moment les appréciations.
- NATHALIE RELIER EI peut aussi être à l'initiative d'une enquête de satisfaction et dans ce cas, sollicite le contact concerné au travers d'une enquête massive trimestrielle qui comprend une relance à 10 jours ouvrés.

A destination de toutes les parties prenantes (y compris bénéficiaires) :

NATHALIE RELIER EI peut être amenée à contacter téléphoniquement les parties prenantes pour demander de plus amples informations sur les appréciations délivrées, afin d'étudier de manière optimale la mise en place d'actions rectificatives.

ACCESSIBILITÉ

Les Personnes en Situation de Handicap (PSH) sont informées que la configuration des locaux, pavillon de 1920, relevant de l'Article R111-1-1 du Code de la construction ainsi que certaines de ses prestations et sa méthode utilisée basée sur les émotions et les

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

présentent des contraintes d'accessibilité.

Dans le cadre de ses activités de Centre de formations, les Personnes en Situation de Handicap sont invitées, lors de l'entretien préalable personnalisé, gratuit et sans engagement, à exprimer leurs besoins spécifiques, pour étudier la faisabilité de leur accueil et en cas d'accueil les modalités de compensation.

Dans le cas où l'accueil ne peut être réalisé, elle redirige les Personnes en Situation de Handicap, vers CAPEMPLOI via le site de l'AGEFIPH afin d'être appuyé dans leur projet professionnel. Ce lien accessible depuis la page d'accueil de son site donne accès à un annuaire qui propose une recherche par département, besoin et organisme (CAPEMPLOI, MDPH, AGEFIPH, Ressources Handicap Formation). Il convient de sélectionner CAPEMPLOI dans le cas présent.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle dispose ainsi : « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral, ainsi que des attributs d'ordre patrimonial »

L'article L 123-1 précise la durée de vie de ce droit de propriété intellectuelle : « L'auteur jouit, sa vie durant du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droits pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

L'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Tous les droits de propriété intellectuelle afférents au Bilan de Compétences Intuitif et autres prestations de NATHALIE RELIER EI créés par Mme Nathalie RELIER, tous droits d'auteur, marques, dessins et modèles, bases de données ou logiciels de NATHALIE RELIER EI et les droits de reproduction, représentation et adaptation qui en découlent appartiennent et restent la propriété de NATHALIE RELIER EI, sans que rien ne puisse être interprété comme cédant ou transférant le moindre droit de propriété à tout tiers.

Le Stagiaire reconnaît que les supports de formation auxquels il peut être amené avoir accès lui sont remis pour son usage personnel ; ils sont couverts par des droits de propriété intellectuelle appartenant à NATHALIE RELIER EI.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur de NATHALIE RELIER EI, disponible sur son site, www.nathalierelier.com.

PROTECTION DES DONNÉES

NATHALIE RELIER EI dispose d'une politique de protection des données disponible sur son site, www.nathalierelier.com.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) - GESTION DES COOKIES

Le client certifie avoir pris connaissance des CGU du site www.nathalierelier.com et de sa politique de gestion des cookies ; l'ensemble disponible sur www.nathalierelier.com

TARIFS

Les tarifs sont fixés en euros HT et sont indiqués sur :

- Le plaquette de formation située sur le site www.nathalierelier.com
- Sur le devis
- Sur le contrat et la convention de formation professionnelle

Les tarifs sont exonérés de TVA conformément à l'article 261-4-4a du Code Général des Impôts (CGI).

Les tarifs comprennent les frais administratifs. Les frais occasionnés par le mode de paiement utilisé par le Client ainsi que les frais afférents à l'exécution de la mission tels les frais d'hébergement, de restauration, de transport, de connexion en distanciel, téléphonie et informatique, de recherches personnelles, etc... sont à la charge du Client.

Dans le cas d'une annulation de la formation, du fait de NATHALIE RELIER EI, NATHALIE RELIER EI n'est pas tenue responsable des préjudices subis. Les frais afférents à l'exécution de la mission tels susmentionnés restent à la charge du Client qui prévoit de se couvrir par une assurance annulation.

Le prix appliqué est celui en vigueur au moment de la confirmation de la commande.

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé que :

- Les tarifs indiqués au devis sont valables 1 mois
- Les tarifs en vigueur au moment de l'engagement et précédant la date de modification, sont maintenus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1 - Le stagiaire réserve sur le site www.nathalierelier.com, un RDV d'entretien téléphonique préalable gratuit et sans engagement de 15 MN pour :

- Faire connaissance avec NATHALIE RELIER EI
- S'informer de la formation et des financements
- Evoquer ses besoins spécifiques
- Demander un devis

2 - Le stagiaire remplit un dossier d'admission disponible sur le site www.nathalierelier.com et le renvoie dûment complété avec les pièces justificatives demandées.

3 - Si les conditions requises sont présentes, NATHALIE RELIER EI fait suivre au stagiaire un contrat ou une convention de formation professionnelle. Un devis est remis en amont de la convention ou du contrat.

4 - L'inscription à la formation est confirmée à l'issue du versement d'un acompte de 30 % du montant de la formation effectué par virement ou par chèque, le jour de la signature de la convention et après le délai légal de rétractation en cas de contrat de formation professionnelle.

La convention ou le contrat doivent être signés et renvoyés au plus tard 18 jours avant le début de la formation.

L'inscription ne devient définitive qu'à l'issue du versement de l'acompte.

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit d'annuler la formation pour des raisons pédagogiques, techniques et si le nombre de personnes n'est pas suffisant.

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

A l'issue de la confirmation de l'engagement valant inscription, le stagiaire reçoit une convocation ainsi que les notifications des rendez-vous de la formation à laquelle il s'est inscrit.

PROCÉDURES DE FINANCEMENT - DÉLAI DE RÉTRACTATION LÉGAL - MODALITÉS DE RÉGLEMENT

EN CAS DE FINANCEMENT À TITRE INDIVIDUEL ET À SES FRAIS

En application de l'article L. 6353-3 du Code du travail, lorsque le client est une personne physique qui entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle nominatif est établi par NATHALIE RELIER EI. Le client retourne à NATHALIE RELIER EI ce contrat dûment complété et signé, en double exemplaires dans les 4 jours ouvrés à afin de garantir la disponibilité des dates.

A compter de la signature du contrat, le Client dispose, selon l'article 6353-5 du Code du Travail, d'un délai de 10 jours pour se rétracter, en renvoyant le formulaire, annexé au contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le délai est porté à 14 jours si le contrat est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Le délai retenu est mentionné au contrat conclu entre le Client et NATHALIE RELIER EI.

Selon l'article L.6356-6 du Code du travail, NATHALIE RELIER EI n'exigera aucune somme au Client avant expiration du délai de rétractation légal mentionné au contrat conclu avec ce dernier.

A l'expiration du délai de rétractation, le stagiaire (ici, le client) s'acquittera par chèque ou par virement, sous 24H (vingt quatre heures) ouvrées ou le jour du premier module, si la date est inférieure à 24H ouvrées, de la somme de 30 % du prix convenu ; charge au Client de prendre les mesures nécessaires pour respecter ce délai (Enregistrement RIB en avance, lettre suivie, lettre recommandée etc...).

Le paiement du solde est échelonné au fur et à mesure de l'exécution de la formation par chèque ou par virement, selon les modalités d'exécution prévues au contrat.

Le Client peut rompre le contrat en cas de force majeure dûment reconnue. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont payées, à due proportion de leur valeur prévue au contrat (Article L.6353-7 du Code du travail).

A réception de l'intégralité des paiements dus, NATHALIE RELIER EI fait parvenir une facture acquittée.

EN CAS DE FINANCEMENT PAR UNE PERSONNE MORALE

Lorsque la formation est financée par une personne morale, une convention de formation professionnelle est conclue entre NATHALIE RELIER EI et la personne morale, de droit public ou privé.

Lorsque le financement est public (opérateurs de compétences, Pôle Emploi, AGEFIPH, Fonds de non-salariés etc...), il appartient au stagiaire d'effectuer, avant le début de la prestation, les démarches de prise en charge auprès du ou des organismes financeurs souhaités afin d'obtenir l'accord de financement obligatoire pour l'inscription à la formation et établir une convention de formation professionnelle.

Le client procède au versement d'un acompte de 30 % sans nécessité de présentation d'une facture, à la date de la signature de la convention.

Le solde est réglé selon les termes du contrat, sur présentation des factures et à réception de ces dernières.

PÉNALITÉS DE RETARD

Conformément à l'article du Code du Commerce L 441-6, tout retard de paiement génère automatiquement (sans démarche nécessaire de NATHALIE RELIER EI) des pénalités journalières calculés au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque centrale Européenne majoré de 10 points et à minima à 3 fois le taux légal de l'intérêt en vigueur au moment de la commande ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement selon l'article D 441-4 du Code du Commerce.

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit de suspendre ses obligations ou de refuser toute nouvelle demande d'achat du client concerné par un retard de paiement et ce, sans engager sa responsabilité, ni devoir une indemnité.

ANNULATION - ABANDON DU STAGE DU FAIT DU STAGIAIRE

MOINS DE 14 (quatorze) JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION (et après le délai de rétractation si applicable)

Sauf cas de force majeure dûment justifiée (voir définition et procédure sur les présentes CGV) le client est redevable de la totalité du coût de la formation indiquée contractuellement.

NON PRÉSENTATION DU STAGIAIRE A LA DATE DE DE DÉBUT DE LA FORMATION

Sauf cas de force majeure dûment justifié (voir définition et procédure sur les présentes CGV), la non-présentation du Stagiaire à la date de début de la formation est considérée comme une annulation de la formation par le Stagiaire.

Elle donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur le contrat.

ABANDON EN COURS DE STAGE

L'abandon de la formation professionnelle par le Stagiaire donne lieu à des frais de réalisation de la formation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la formation indiqué sur le contrat ou la convention, sauf en cas de force majeure dûment justifié (voir définition et procédure sur les présentes CGV), le paiement s'effectue au prorata de la réalisation de la formation par le Stagiaire selon le rapport durée effectuée/tarif contractuel de la formule retenue.

INTERRUPTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA FORMATION DU FAIT DE NATHALIE RELIER EI

NATHALIE RELIER EI se réserve le droit d'annuler une formation, pour raisons pédagogiques, administratives, techniques, ou si le nombre suffisant de stagiaires n'est pas atteint ou en cas de force majeure.

Dans ce cas, un report peut être proposé au stagiaire. Si celui-ci décline cette proposition, les sommes perçues par NATHALIE RELIER EI seront remboursées au prorata de selon l'article L.6354-1 du Code du travail.

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".

GESTION DES CAS DE FORCE MAJEURE

DÉFINITION DES CAS DE FORCE MAJEURE

En matière de définition de cas de force majeure, NATHALIE RELIER EI applique, pour l'ensemble de ses clients, toute procédure de financement confondue, la définition des CGV du CPF, même si ces formations ne sont pas finançables par le CPF, comme suit :

"Outre les cas reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français, les circonstances suivantes peuvent notamment être considérées comme des cas de force majeure, pouvant être invoqués et pour lesquelles il est nécessaire de fournir des documents :

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par le Stagiaire :

- (a) refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
- (b) retour à l'emploi du Stagiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ;
- (c) accident ou décès du Stagiaire ou d'un proche (ascendant ou descendant de premier niveau) ;
- (d) maladie ou hospitalisation du Stagiaire ;
- (e) interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement.

Cas de force majeure pouvant notamment être invoqués par l'Organisme de formation :

- (a) accident ou décès du formateur
- (b) maladie ou hospitalisation du formateur ;
- (c) interruption des transports de tout type empêchant tout déplacement ;
- (d) procédure de sauvegarde ou liquidation judiciaire de l'Organisme de formation."

PROCÉDURE DE SIGNALISATION CAS DE FORCE MAJEURE

Le stagiaire :

1. Prévient immédiatement (le jour du constat du cas de force majeure), par tout moyen, NATHALIE RELIER EI.
2. Confirme son cas de force majeure le jour même par E-mail à nathalierelier@yahoo.com, si la prévenance s'est effectuée par un autre moyen que l'E-mail.
3. Justifie, par l'envoi de documents par E-mail à nathalierelier@yahoo.com, le cas de force majeure dans les 48H ouvrées au plus tard suivant la déclaration du cas de force majeure et dans les 7 jours ouvrées dans le cas d'un accident, d'une hospitalisation ou d'un décès. Dans le cas contraire, le client reste redevable de l'intégralité du tarif contractuel à régler.

NATHALIE RELIER EI apprécie, sur la base des pièces transmises, la légitimité des demandes d'annulation pour cas de force majeure.

REPORT DE LA SESSION OU D'UNE PARTIE DE LA SESSION

L'annulation d'une Session de formation ou d'une inscription, pour cas de force majeure, peut donner lieu à un report seulement si les conditions indiquées sur la plaquette le prévoient.

Dans ce cas, un avenant au contrat ou à la convention de formation professionnelle est établi.

GESTION DES RECLAMATIONS - LITIGES

Les présentes CGV sont soumises à la loi française et au droit européen. La langue utilisée est le français.

NATHALIE RELIER EI est soumise à une obligation de moyens et non de résultats.

En cas de réclamation définie comme "une action visant à faire respecter un droit ou à demander une chose due, recueillie par écrit", NATHALIE RELIER EI propose avant tout une résolution amiable :

1- Le client, pour faire valoir ses droits, sous peine de nullité, complète au plus tard 30 (trente) jours calendaires après la découverte du droit non respecté ou de la chose qui n'a pas été donnée, le formulaire en ligne, en précisant de manière détaillée et datée l'objet de ou des réclamations. Il peut le compléter d'un mail ou avoir recours directement au mail dans les mêmes conditions (respect du délai, datation et description détaillée) en l'adressant à nathalierelier@yahoo.com.

2- Dans le délai d'1 mois calendaire, NATHALIE RELIER EI apporte une réponse écrite, précédée d'une période d'échanges et de dialogue. La réponse écrite peut avoir pour objet de fournir des précisions nécessaires, d'émettre un désaccord, de formuler des observations ou de fournir tout document utile à la résolution de cette réclamation.

Dans le cas d'un préjudice avéré et prouvé par le Client, NATHALIE RELIER EI rectifiera le préjudice à ses frais ou indemniser le préjudice subi au prorata de la valeur contractuelle de la formation (selon la valeur de l'action concernée et dispensée, objet de la réclamation). L'indemnisation est plafonnée à la hauteur de la valeur globale de la formation, objet des présentes CGV et contractuellement indiquée lors de l'engagement du Client.

3- Si à l'issue de cette période d'échanges amiables, le client considère ne pas avoir obtenu une réponse satisfaisante à sa réclamation, il s'oriente :

- S'il est une personne physique : vers le dispositif de médiation de la consommation que NATHALIE RELIER propose conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.
- S'il est une personne morale : vers le Tribunal de Bobigny seul compétent pour régler le litige.

Mentions légales :

N° de SIRET : 84787424500016

Organisme de formation "Enregistré sous le numéro 11931005893. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat".